

## La Problématique de La Mise en Observation

Françoise Lotstra  
Université Libre de Bruxelles  
SSMG-BCNBP  
Wavre, le 4 septembre 2010.

### Des problèmes sont rencontrés par l'application de la loi du 26 juin 1990 tout au long de la procédure

- Diagnostic Refus de soins
- Dangereux Absence d'alternative
- Visite du juge (chambre du conseil)
- Les impositions
- Durée
- Le maintien
- La loi n'est applicable qu'en Belgique
- Les mises en observations se font par arrondissement
- La réintégration durant le maintien
- Mise en observation du patient hospitalisé
- La loi et les adolescents
- La lourdeur administrative

## Aux Urgences

- Le législateur n'a pas voulu définir ce qu'il convenait d'entendre par maladie mentale laissant ce soin au corps médical dont on connaît la vision évolutive de ce concept

M.G. Benoit J.J.P. novembre 1991

Erreurs de diagnostic: confusion, troubles du comportement, maladie mentale

## DD: Confusion/Déstructuration

- "I WATCH DEATH"
- Infections (méningites encéphalites)
- Sevrage (alcool, BDZ)
- Trouble métabolique aigu (hyperamoniémie, hyponatrémie)
- Traumatisme
- Pathologie du SNC (abcès, hémorragie cérébrale et autres AVC, hydrocéphalie normotensive, tumeurs, vasculites)
- Déficits vitaminiques: B12, thiamine, niacine
- Endocrinopathies: hyper(hypo)glycémie
- Problème vasculaire aigu (encéphalopathie hypertensive, choc hypovolémique)
- Les médicaments
- Les métaux lourds



## Intoxications aiguës par les drogues

- Alcool
- Cannabis
- Cocaïne
- Amphétamine
- opioïdes

Calle et al. "A survey on alcohol and illicit drug abuse among emergency department patients, Acta Clin Belg. 2006

Des problèmes sont rencontrés par l'application de la loi du 26 juin 1990 tout au long de la procédure

- Diagnostic            Refus de soins
- Dangerosité        Absence d'alternative
- Visite du juge (chambre du conseil)
- Les impositions
- Durée
- Le maintien
- La loi n'est applicable qu'en Belgique
- Les mises en observations se font par arrondissement
- La réintégration durant le maintien
- Mise en observation du patient hospitalisé
- La loi et les adolescents
- La lourdeur administrative